

Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC du mardi 14 mars 2023 à 9h30 Pôle Sciences pour l'Ingénieur (Ville-d'Avray) – Salle A2 102

Membres présents :

Membre de droit : Shah Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

Membres élus : Amanda Martinez-Gil, Céline Million, Gérard-Pascal Piau, Olivier Polit, Badr Eddine Ratni, Géraldine Saint Surin, Bruno Serio, Khanh Hung Tran.

Invités : Arnaud Breloy, Virginie Durand, Nathalie Jonglez de Ligne, Michel Kieffer, Pascal Pradeau, Isabelle Ranc. *Pour le point 9 :* Sophie Allard et Arvind Kumar.

Procurations : Cécile Barth-Rabot donne procuration à Khanh Hung Tran. Philippe Forster donne procuration à Badr Eddine Ratni.

1- Informations de la Direction

- ➤ Quelques changements sont notables cette année pour la prime RIPEC C3 :
 - 90 primes.
 - Le CNU intervient avant le CACR (et non l'inverse comme l'an dernier).
 - Le délai de carence est supprimé.
 - Changement pour les trois notations (recherche, pédagogie et investissement général), une seule note globale sera remontée.
 - Décision sur la répartition des 90 primes a reçu un avis favorable en CSA, mais pas au CACR. La direction ne peut donc pas afficher la répartition des primes.
- ➤ La COMUE doit évoluer vers un autre format : l'EPE ou la convention territoriale. Une discussion se tient en parallèle avec le CNRS et le Ministère pour connaître les relations existantes dans le cadre de la COMUE, notamment avec le CNRS et Paris 8. Le Ministère assure des garanties partielles quant aux deux grands projets, ArTec et NCU So Skilled, mis en place : ils ne seront pas remis en question dans le cas d'évolution de la COMUE vers autre format, tout comme les postes créés dans la cadre de la COMUE.
- ➤ En ce qui concerne la messagerie et de nombreux débats autour de Google et Zimbra, le CA a voté en faveur de Google, avec une version bénéficiant d'un système de protection des données qui respecte le RGPD.
- ➤ Le CA a délibéré sur les subventions des étudiants. Elles ont été acceptées, en revanche la demande pour l'association LYBOOKOO n'a pas été traitée. La direction pense que le vote n'a pas remonté à Nanterre après le Conseil d'UFR de décembre. La demande de LYBOOKOO passera donc au CA du mois d'avril.

2- Compte-rendu modifié de la séance du 17 janvier 2023 : vote

Une modification avait été demandée et a été apportée.

Vote : 10 pour.

3- Modifications de maquettes et MCC spécifiques 2023-2024 : vote

Une seule demande de changement d'intitulé d'un EC a été émise pour le semestre 7 du CMI-ATE. L'EC « Comptabilité financière et analytique pour la Logistique » deviendrait « Comptabilité, business plan ». Le responsable du CMI souhaitait savoir s'il était possible de spécifier que certains cours pourraient se dérouler en distanciel et préciser que l'année était annualisée. La responsable administrative adjointe répond que cela ne pose pas de problème, et que ces précisions doivent être saisies par lui-même sur la plateforme Amétys,

qui génère directement les livrets pédagogiques des formations. Ces derniers seront votés en Conseil d'UFR du 16 mai avant d'être remontés à la CFVU pour approbation et diffusion.

Vote: 10 pour.

4- Accord cadre et accord d'échange entre l'Université Paris Nanterre et de l'Université de Tunis (convention UFR SITEC / ENSIT) : vote

La direction de l'UFR SITEC souhaite mettre en place une convention de partenariat d'échange, entre l'UFR SITEC et l'ENSIT de l'université de Tunis.

L'intérêt de ce projet est d'offrir aux étudiants une possibilité de mobilité internationale. Pour l'instant, le contact avec l'ENSIT s'est fait rapidement grâce à un collègue de l'IUT qui connait très bien cet établissement. Une présentation est faite aux membres du conseil :

- Echanges possibles au niveau licence 3ème année, Master et doctorat.
- Deux étudiants maximum par semestre.
- Disciplines communes (mécanique, énergétique, électronique et traitement du signal).
- Possibilité de stage dans leurs laboratoires.

Le directeur adjoint a contacté le service des relations internationales de Nanterre, qui lui a signalé que la procédure la plus adaptée pour ce type d'échange se constitue d'un accord cadre entre les deux établissements (Université Paris Nanterre / ENSIT), et d'un accord d'échange entre l'UFR SITEC et l'ENSIT. La direction explique que le programme du semestre d'échange avec choix des ECs sera validé par le responsable de la filière. Pour information, si le semestre à l'ENSIT est validé, la solution la plus simple (et peut-être la plus adaptée) serait de valider le semestre sans donner une note car il est impossible de saisir de notes puisque les maquettes sont différentes. Lors de la dernière réunion des Relations Internationales, le point qui a été longuement débattu, et resté sans réponse, porte sur un semestre non validé, avec des interrogations sur les ECs à devoir repasser en session 2. C'est donc le jury de l'UFR SITEC qui statuera sur ce sujet.

Vote: 10 pour.

5- Contribution à l'organisation de la 11ème édition de la conférence internationale DeMEASS: vote Le directeur adjoint souhaite organiser la 11ème édition de la conférence internationale DeMEASS, qui existe depuis 2006. L'université Paris Nanterre serait porteuse de ce projet et la direction financière s'occuperait de la gestion des factures. La 1ère édition s'est déroulée en Italie et tous les 18 mois, elle se tient dans différents pays. Le LEME avait déjà organisé la 3ème édition, en 2009, à Vernon. Cette année, une session unique est programmée, à Porquerolles, à partir du dimanche 8 octobre avec l'accueil des participants (maximum 35), au mercredi 11 octobre 2023. Le mardi après-midi serait consacré à une excursion, en immersion dans la nature. L'inscription, de 600€, comprend les repas, l'hébergement et les conférences, le but n'étant pas de faire de bénéfice sur ce séjour. Le détail des dépenses, d'un montant de 33 956 €, est affiché et commenté aux membres du conseil. La demande de subvention pour la contribution à l'organisation de cette conférence, auprès de l'UFR SITEC, s'élève à 2 000 €. Une participation financière sera aussi demandée au LEME, à l'UPN, à l'IUT, à l'AFM (Association Française de Mécanique) et à l'AMAC (Association pour les Matériaux Composites).

Vote: 10 pour.

6- Avenant à la convention de partenariat entre la FIPMéca et l'ENS Paris-Saclay : vote

Un avenant à la convention de partenariat a été préparé du fait de l'augmentation du taux de prélèvement qui est passé de 0 à 15%, ce qui a entrainé des répercussions sur la somme à reverser à l'ENS. Le taux horaire des enseignants de l'ENS a également augmenté, passant de 112 euros à 130 euros de l'heure. Un membre du conseil souhaiterait avoir le détail du coût de cette heure. La directrice de la FIPMéca lui transmettra, mais précise que les collègues de l'ENS sont rémunérés au même tarif qu'un vacataire, la différence étant attribuée à l'ENS qui tient compte des frais d'environnement. La direction pense qu'il faudrait envisager une augmentation de nos tarifs afin d'amortir le prélèvement de 15% effectué dorénavant par UPN. La directrice de la FIPMéca répond que ce point est en cours de réflexion.

Vote: 10 pour.

7- Liste des vacataires à habiliter : vote

La liste comprend un seul vacataire, qui interviendra en Master 1 Métiers du livre.

Vote: 10 pour.

8- Appel à candidature à la Direction de la FIPMéca

La direction annonce que le mandat de l'actuelle Directrice de la FIPMéca se termine vers la fin de l'année universitaire (en juin 2023), et qu'elle ne souhaite pas se représenter. Un appel à candidature est lancé. Un collègue de l'IUT du département GMP s'est déjà manifesté. Dès que le SAJI aura validé le document officiel d'appel à candidature, il le transmettra à la présidence pour signature et sera diffusé. Les candidatures devront être envoyées au service de la formation continue du PST de Ville d'Avray.

9- Présentation du bilan financier 2022

Le directeur présente et détaille le bilan financier qui a été préparé avec le nouveau responsable du service financier.

Quelques informations concernant le budget initial de 929 866 € :

- La convention COMUE d'un montant de 23.200€ est temporaire. LA COMUE devait recruter un agent administratif pour l'édition du livre et ne pouvant pas l'embaucher, recherchait une UFR pour prendre en charge ce contrat. Elle s'est rapprochée de la direction de l'UFR SITEC qui avait une composante en Métiers du livre, qui a accepté. L'UFR SITEC payait le salaire et la COMUE reversait l'intégralité à l'UFR SITEC. Désormais, cet agent administratif a été recruté au CNRS au 1er mars, qui va effectuer un demi-service dans le cadre de son poste sur l'édition du livre.
- La dotation en Investissement de l'université (PFR) est de 195 354 €, sachant que l'UFR SITEC avait demandé de l'ordre de 235 000 €
- Budget non consommé 589 €
- Une dépense de 1 833 € est liée aux dossiers irrecevables de vacataires. En effet, pour les dossiers qui ne remplissent pas les conditions requises et qui ne sont pas validés, l'intégralité de leurs heures est refacturée aux composantes. Il faut donc être vigilant lors du recrutement d'un vacataire.

Le bilan financier projeté et présenté lors de cette séance sera envoyé à tous les membres du conseil d'UFR. Il comprend l'exécution budgétaire 2022 général, le budget exécuté 2022 par grande masse, la charge d'enseignement et l'inventaire des dépenses (listing des investissements 2022, matériels et logiciels, par formation).

10- Rappel des calendriers de campagne de recrutement 2023

➤ Parcoursup (L1 SPI / CMI1):

Dépôt des candidatures du 18 janvier au 9 mars.

Dernier jour pour finaliser le dossier avec les éléments demandés par les formations et confirmer ses vœux le 6 avril.

Réponses des établissements du 1er juin au 13 juillet (phase d'admission principale). Résultats du Bac le 4 juillet.

Phase d'admission complémentaire pour les formations qui en proposent du 15 juin au 12 septembre.

➤ Mon Master (M1 GI et M1 MDL):

Dépôt des candidatures du 22 mars au 18 avril.

Réponse des établissements du 23 juin au 21 juillet.

Début des inscriptions le 23 juin.

Clôture le 31 août pour la formation initiale et le 30 septembre pour l'apprentissage. Nouvelle et unique plateforme de candidature nationale pour les M1, dont les apprentis, césures, formations continue et contrats pro (sauf les formations uniquement en FC, qui restent sur eCandidat).

➤ eCandidat (M2 GI et M2 MDL):

- En SPI : dépôt des candidatures du 7 mars au 7 juin 2023 avec date limite de retour des pièces complémentaires le 17 juin.
- En MDL : dépôt des candidatures en ligne du 1er avril au 9 mai 2023 avec date limite de retour des pièces complémentaires le 12 mai, avec test écrit et entretiens oraux.

Demandes de césure du 8 juin au 22 juin 2023 avec date limite de retour des pièces complémentaires le 2 juillet.

Dépôt des dossiers jusqu'au 20 décembre dernier.

Fin des entretiens des candidats avec le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) ministériel le 1^{er} avril (date modifiée : anciennement le 15 mars).

Réponse des établissements jusqu'au 15 mai (date modifiée : anciennement le 30 avril).

Confirmation des candidats jusqu'au 31 mai. Les responsables de formation peuvent traiter les dossiers en filtrant ceux ayant déjà reçu un avis du SCAC.

11- Questions diverses

- ➤ Le responsable du CMI-ATE informe les membres du jury qu'en partenariat avec la fédération française aéronautique du Bourget et le Musée de l'Air et de l'Espace, une conférence est en cours d'organisation et se déroulera le 18 ou 24 janvier 2024. Elle portera sur les formations d'ingénieurs et plus particulièrement sur la manière de former un ingénieur dans le contexte actuel, qui a évolué au sein des entreprises.
- ➤ Un membre du conseil s'interroge sur les dates d'examens du semestre 2, pour les L1 et L2, programmées plus tôt que l'année précédente. Le responsable de la mention de licence SPI répond qu'elles sont conformes aux dates du calendrier voté l'année dernière.

Fin de la séance à 12h15.